



**Paris, le 22 juillet 2019,
ACTIVATION DU NIVEAU 3 DU PLAN CANICULE 2019 À PARIS**

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a pris la décision ce jour, de déclencher à compter du lundi 22 juillet 2019, le **niveau 3 (Couleur orange : Alerte Canicule)** du plan départemental de gestion de la canicule à Paris, élaboré conjointement avec le préfet de police, préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, la délégation départementale de Paris de l'Agence régionale de santé – Île-de-France (ARS) et la maire de Paris.

Dans ce cadre, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a décidé de déclencher une série de mesures qui seront déployées par les services de l'Etat sur le territoire parisien, singulièrement en direction des publics les plus fragiles. Elles concerneront notamment :

- La sensibilisation dès à présent de l'ensemble des établissements de santé et notamment des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.
- L'information préventive des organisateurs d'accueil collectif de mineurs et des organisateurs de manifestations sportives mais aussi des entreprises et des organisations professionnelles.
- La mobilisation des opérateurs gestionnaires de centres d'hébergement ou intervenant dans le dispositif de veille sociale (accueils de jour, maraudes...) et le renforcement des maraudes associatives.

Par ailleurs, plusieurs centaines de places supplémentaires d'hébergement seront spécialement ouvertes à destination des populations vulnérables à la rue. Elles s'ajouteront en fonction des besoins identifiés au dispositif pérenne d'hébergement.

Retrouvez les recommandations de l'ARS
<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/plan-canicule>

Contacts presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

Service de presse : 01 82 52 40 25 - pref-communication@paris.gouv.fr - @Prefet75_IDF